

NOUVELLES INSTALLATIONS : MEDECINE GENERALE				
Par commune :	Nom	Prénom	Adresse professionnelle	Séance plénière du
BECHEREL	Dr LE CORVAISIER	Lisa	11 chemin de Linqueniac	17/09/2026
BRUZ	Dr D'EMILIO	Christelle	54 avenue Alphonse Legault	15/06/2026
BOURG DES COMPTES	Dr JOYEUX	Thomas	3 rue du Docteur René Fresneau	17/09/2026
CANCALE	Dr OLIVIER	Jérémie	13 rue de Bellevue	12/05/2026
CHANTEPIE	Dr PENN	Delphine	4 Allée du Portail	17/09/2026
DINARD	Dr DUVAL	Florent	1 avenue Edouard VII	17/09/2026
LOUVIGNE DE BAIS	Dr GARNIER	Cassandra	28 rue des Frères Amyot d'Inville	08/10/2026
RENNES	Dr ANDRE	Sandrine	13 mail Louise Bourgeois	15/06/2026
RENNES	Dr BROSSAULT	Céline	9 rue François Tanguy Prigent	08/10/2026
RENNES	Dr BERGER	Aude	11 bis Quai d'Ille et Rance	08/10/2026
RENNES	Dr CHAUMONT	Gaspard	9 rue François Tanguy-Prigent	17/09/2026
RENNES	Dr DUMORTIER	Louis	9 rue François Tanguy-Prigent	17/09/2026
RENNES	Dr DUPUIS	Solène	13 rue Mail Louise Bourgeois	08/10/2026
RENNES	Dr DROULERS	Angèle	13 rue Mail Louise Bourgeois	08/10/2026
RENNES	Dr LOUAZEL	Julie	7 rue Poullart des places	17/09/2026
RENNES	DR ROSTAM	Massy	Maison de santé Rennes Sud 11 avenue de Pologne	09/07/2026
RENNES	Dr SEN	Serenna	9 rue François Tanguy-Prigent	17/09/2026
SAINT GREGOIRE	Dr KEREVER	Anne	CHP ST GREGOIRE 6 Bd de la Boutière	17/09/2026
SAINT GREGOIRE	Dr ROUSSEL	Simon	9 Bd de la Boutière	17/09/2026
VERN SUR SEICHE	Dr CHAMBRE	Thomas	2 rue François Rabelais	17/09/2026
VERN SUR SEICHE	Dr GERARD	Charlotte	1 rue François Rabelais	17/09/2026

Les informations recueillies sur cette liste font l'objet d'un traitement informatique. Le responsable de ce traitement est la Secrétaire générale du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine de l'Ordre des médecins. Ce traitement est destiné exclusivement aux personnes à la recherche d'un médecin susceptible d'accepter la prise en charge de nouveaux patients. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, les médecins inscrits sur cette liste disposent d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'opposition et d'effacement des données les concernant, qu'elles peuvent exercer par courrier postal ou par courrier électronique.

Durée de la publication : 6 mois à compter de la date de la séance plénière.